



Dans 90 % des cas, les dirigeants, commerçants et artisans ne sont pas pris en charge par les ASSEDIC en cas de chômage ! Découvrez cette assurance chômage faite pour vous et totalement indépendante (aucune adhésion à une organisation ou association patronale nécessaire) !

*Dirigeants,
commerçants et artisans,
vous êtes concernés !*

Dirigeants, protégez-vous en cas de perte d'emploi !

Êtes-vous couvert par l'UNEDIC ?

Dirigeants de sociétés (mandataires sociaux), chefs d'entreprises en nom personnel (commerçants ou artisans), **vous n'êtes pas pris en charge par les ASSEDIC dans 90 % des cas**, même si vous êtes salarié, détenteur d'un contrat de travail.

En effet, les cas de prise en charge doivent répondre à des conditions très strictes.

Vous pensez être protégés... très souvent à tort !

- Faites vérifier votre situation auprès des Assédic.
- Obtenez le remboursement de 3 années de cotisations versées à tort.

Le chômage : un risque toujours présent !

Il existe de nombreux cas involontaires de pertes d'emploi :

- Suite à une décision judiciaire (ex : liquidation judiciaire, etc.)
- Sous contrainte économique : fusion, restructuration, etc.
- Non-renouvellement ou cessation anticipée du mandat social.

En 2006, on compte plus de 38 000 défaillances d'entreprises.

« L'année dernière, je suis passé à deux doigts du dépôt de bilan. En me renseignant aux ASSEDIC, j'ai été très surpris d'apprendre que malgré mes cotisations, je n'avais droit à rien ! Maintenant, avec APRIL Assurances, j'ai l'esprit tranquille. »

Henri B. Franchiseur de sociétés de nettoyage, 15 personnes, Toulouse (31).



Un contrat spécifiquement conçu pour vous !

La Garantie Chômage des Dirigeants d'APRIL Assurances vous permet, en cas de perte d'emploi, de **garantir votre niveau de vie et celui de votre famille, pour une cotisation inférieure à celle des Assédic !**

Afin de répondre totalement à vos besoins, **ce n'est qu'au moment de la perte de votre emploi que vous choisissez le montant et la durée de vos prestations, selon votre situation matérielle.**

(1) Diagnostic de votre protection en cas de perte d'emploi, pour toute prise de rendez-vous avec un assureur-conseil APRIL Assurances. Dans la limite des clauses, conditions et exclusions mentionnées aux conditions générales du contrat.



APRIL Assurances, c'est :

- Plus d'un million d'assurés à titre individuel ou par le biais de leur employeur ;
- des remboursements en 24h ;
- une qualité irréprochable de services, certifiée par la norme ISO 9001 (version 2000) ;
- 93 % d'assurés satisfaits des produits et services (enquête Ipsos avril-juin 2007).

La Garantie Chômage des Dirigeants d'APRIL Assurances a été récompensée par l'Argus d'Or de l'innovation produit en 2004 !

COCHEZ et FAXEZ au 0 825 16 00 11

0,13 €ht / min

ou appelez nos experts
au 0 825 16 00 10

INFORMATIONS
EN
48 h
GRATUIT

Je souhaite gratuitement et sans engagement :

- Etre contacté(e) pour en savoir plus sur la Garantie Chômage des Dirigeants d'APRIL Assurances.**
- Prendre un rendez-vous avec un assureur-conseil APRIL Assurances et réaliser un diagnostic gratuit.**

80/20

Prénom _____ Nom _____
 Fonction _____
 Société _____
 Nombre de salariés : 0 1/2 3/5 6/9 10/20 21/50 +50
 Adresse _____

 Code postal : | | | | | Ville _____
 e-mail _____
 Tél. _____ Fax _____

Découpez et faxez au 0 825 16 00 11 (0,13 €ht / min)

Offres promotionnelles soumises à conditions valables jusque 31.08.2008, en France continentale uniquement. Photos et documents non contractuels. Companeo RCS Nanterre B 432 247 898.